



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Application Faits établissements

CDESC du 12 juin 2017

Département du Doubs



Qu'est-ce que Faits Etablissement ?

- Application qui s'adresse aux établissements publics du premier et du second degré.
- Destinée à enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants (événements graves, phénomènes de violence) d'une école, d'une circonscription ou d'un établissement scolaire.
- Permet d'assurer le suivi de ces faits.
- **Elle rend impossible le classement des écoles, des circonscriptions et des établissements scolaires.**



- Pour les écoles et les établissements scolaires, elle remplace les autres formes de remontées (*formulaire papier départementaux ou académiques de type « fiche d'incident en milieu scolaire », « signalement des faits de violence et événement graves en milieu scolaire »...*).
- Elle ne remplace pas les remontées d'informations préoccupantes au département ou au procureur de la République si une infraction est constatée (*article 40 du Code de procédure pénale*).



Pour les faits exceptionnels, la transmission par cette application ne remplace pas un appel direct à l'IEN de circonscription, à l'IA-DASEN ou à la directrice de cabinet du recteur.



Quels sont les objectifs de l'application Faits Etablissement ?

Permettre au directeur d'école, à l'IEN de circonscription ou au chef d'établissement de :

- **Signaler et informer en temps réel les autorités académiques et départementales des faits préoccupants;**
- **Demander aux autorités académiques un accompagnement;**
- **Garder en mémoire ces faits sur une durée de 5 ans;**
- **Alerter le ministère sur les faits les plus graves;**
- **D'avoir une aide au pilotage sous forme d'un tableau de synthèse.**



Comment accéder à l'application ?

PRATIC PLUS Beisser-Voignier Cecile [Déconnexion](#)

Accueil Nouvelle page UFC/ESPE UFC/ESPE +

Réseau public Réseau agrariates Réseau interne

Ajouter des widgets Options Renommer

Infos de gestion Infos techniques Académie Signalé OS

Chorus Formulaire

CONSULTER

E-Diff

CONSULTER

Cloud académique

Cellule vie scolaire du Rectorat PVS-CT EVS



Gérer mes favoris Déconnexion

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue Mme Cecile BEISSER-VOIGNIER

Première connexion à l'application

➤ Aide au pilotage et à l'auto-évaluation (APAE)

APAE pour le 2nd degré

➤ Pilotage Etablissements

Faits établissement

© MEN 2010 - Contact v.2.1.1 - 05/10/2016

ministère
éducation
nationale

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Recherche

- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Gestion de la Paie
- Enquêtes et Pilotage
- Formation à distance
- Intranet, Référentiels et Outils



Cecile - Beisser-Voignier Dernière visite : Le 14/11/2016 à 12:11

➤ Déconnexion

Accueil	Créer un fait	Suivre un fait	Synthèse
---------	---------------	----------------	----------

Accueil > Bienvenue sur l'Application

Bienvenue dans l'application Faits Etablissement

Cette application s'adresse aux établissements publics et privés du premier et du second degré.

Elle est destinée à enregistrer et transmettre tous les faits préoccupants (événements graves, phénomènes de violence) d'une école, d'une circonscription ou d'un établissement scolaire.

Elle permet d'assurer le suivi de ces faits.

Cette application rend impossible le classement des écoles, des circonscriptions et des établissements scolaires.



Les faits sont catégorisés en trois niveaux de gravité.

- Les faits de niveau 1 sont conservés dans l'établissement et contribuent à la mémoire de ces signaux dits 'faibles' et donc au pilotage du climat scolaire, en complément d'autres indicateurs.
- Les faits de niveau de gravité 2 et 3 doivent être déclarés dans l'application et transmis aux autorités académiques. Cette transmission se fait au moment de la validation du fait.
- Lorsque le fait est validé et transmis, une notification est envoyée aux destinataires suivants :
 - l'IA-DASEN ainsi que la personne habilitée par l'IA-DASEN ;
 - le cabinet du recteur ainsi que la personne habilitée par le recteur ;
 - le référent justice ;
 - le conseiller en charge des équipes mobiles de sécurité.



Il est impératif que la partie « Résumé des faits » soit complétée avec soin mais **sans indiquer aucun nom**, pour respecter le cadre des procédures de la CNIL.

Cette information (nom, adresse...) vous sera demandée par l'EMS, la cellule vie scolaire du Rectorat ou la directrice de cabinet du recteur en fonction du degré de gravité des événements que vous porterez à notre connaissance.

En cas de difficultés techniques, de demande de précisions sur son utilisation ou en cas de doute sur la qualification des faits, contacter :

- Cellule vie scolaire du Rectorat : 03 81 65 74 05

ce.viescolaire@ac-besancon.fr

-Cécile Beisser-Voignier PVS – CT EVS : 03 81 65 74 02 / 06 31 47 96 03

cecile.beisser-voignier@ac-besancon.fr

Cellule vie scolaire du Rectorat PVS-CT EVS

juin 2017



Atteintes aux valeurs de la République

- Principe de laïcité
- Actes racistes et antisémites
- Suspicion de radicalisation
- Autres atteintes aux valeurs de la République

Atteintes aux biens

- Incendie
- Dégradations
- Jets de projectile, caillassage
- Vols
- Autres atteintes aux biens

ANNEXE

Nomenclature des types de fait

climat scolaire violence prévention réussite apprentissages engagements formation

Atteintes aux personnes

Violences verbales

- Menaces orales ou écrites
- Violences verbales à caractère sexiste, homophobe
- Autres violences verbales

Violences physiques

- Vol avec ou sans violences
- Extorsion et racket
- Tentative d'homicide ou homicide
- Jeux dangereux
- Autres violences physiques

Violences sexuelles

- Insultes à caractère sexuel
- Atteintes, gestes, rapports imposés
- Autres violences sexuelles

Cyberviolences

- Happy slapping ou vidéolynchage
- Menaces, intimidation
- Prise et diffusion d'images non désirées
- Usurpation d'identité
- Autres cyberviolences

Harcèlement

Disparition, fuite, fugue

Tentative de suicide ou suicide

Décès, maladies, accidents graves

- Décès
- Accident
- Maladie grave, intoxications alimentaires
- Fuite produit toxique

Autres atteintes aux personnes

Cellule vie scolaire du Rectorat PVS-CT EVS

juin 2017

Atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement

Intrusion

Port d'arme

Arme blanche (couteau, sabre...)
 Arme à feu (pistolet, carabine...)
 Arme à feu factice
 Taser
 Gazeuse (lacrymo...)
 Bombe artisanale
 Bâton, batte...
 Autres armes

Usage d'arme

Arme blanche (couteau, sabre...)
 Arme à feu (pistolet, carabine...)
 Arme à feu factice
 Taser
 Gazeuse (lacrymo...)
 Bombe artisanale
 Bâton, batte...
 Paire de ciseaux
 Autres armes

Substances psychotropes

Détention, consommation stupéfiants
 Détention, consommation alcool
 Trafic stupéfiants

Perturbations au sein des établissements mettant en jeu la sécurité

Autres atteintes à la sécurité, au climat de l'établissement